

« PEUT MIEUX FAIRE ?! »



Le pouvoir d'achat en thématique principale, mais aussi les conditions de travail et la sécurisation des parcours professionnels sont au cœur des propositions présentées lors de la réunion plénière de négociation de ce 23 novembre 2021 ! **Pour quel accord ?!**

Des mesures sociales sérieuses et un pas de plus dans l'harmonisation ARF

- ✓ Simplification de la journée de solidarité comptabilisée dès la 1^{re} heure
- ✓ L'arrêt ambulatoire considéré comme une hospitalisation
- ✓ L'harmonisation pour tous les salariés ARF du nombre de jours pour enfants malades
- ✓ L'augmentation du nombre de jours d'événements familiaux pour le décès d'un parent proche
- ✓ L'octroi d'un jour supplémentaire de congé pour 25 ans d'ancienneté
- ✓ Récupération du dimanche 1^{er} mai pour les salariés hors forfait jours
- ✓ L'octroi d'une prime compensatoire pour la population encadrement en cas de remplacement temporaire d'un salarié absent (selon une échelle liée à la durée)

Mais toujours pas de proposition pour une solution repas pour tous...et le renvoi à la bonne fin de la négociation démarrée sur le chantier de l'évaluation de la performance (des classifications, de la différenciation des fonctions, de l'organisation du temps de travail...) pour tous les autres sujets.

Des mesures pour le pouvoir d'achat

- ✓ L'harmonisation pour tous les salariés ARF de la prime de nettoyage de 36 €
- ✓ La majoration des heures supplémentaires portée à 25% pour les salariés AECF
- ✓ **La ristourne sur achats portée à 15% toute l'année** au lieu de 10% et certaines périodes
- ✓ **La prime inflation de 100€ doublée** pour tous les ayants droits (quasi tous les employés)

Et le renvoi à une négociation ARF pour l'organisation et la revalorisation des astreintes. Enfin, c'est la poursuite sans proposition d'évolution de tous les dispositifs actuels de primes (ancienneté, etc...)

Une proposition d'augmentation de **+2,2%** des salaires réels individuels en janvier 2022 et l'application d'une grille salariale ARF retravaillée par niveaux (+2,4% pour les niveaux 1, +3% pour les niveaux 2, +3,4% pour les niveaux 3, + 4,1% pour les niveaux 4, la revalorisation des minimas employés AECF de +2,5%).

Et une posture inacceptable de la non revalorisation de la base d'augmentation pour l'encadrement qui se verra proposer +0,8% au printemps 2022.



L'AVIS DE LA CFTC RETAIL FRANCE

Les propositions sociales font sens avec la convergence ARF. Les mesures de pouvoir d'achat résonnent favorablement quant à la ristourne et la prime inflation, mais le compte n'y est pas !...

Malgré l'insistance exprimée par notre délégation sur les attentes légitimes des salariés à une vraie et forte augmentation des salaires, la Direction **« PEUT ET DOIT MIEUX FAIRE ! »**

C'est pourquoi, les **représentants CFTC** consultent dès à présent les sections syndicales et les élus des différentes entreprises d'ARF, et à l'écoute des salariés, agiront en responsabilité.